Repentigny
S'épanouir

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 438-58

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 438-58 qui modifie le règlement numéro 438 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 20 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 438-58 intitulé :

   Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438 afin de retirer les usages résidentiels de la grille des spécifications C3-442.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 24 novembre 2026, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.

3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
   - Retirer les usages résidentiels de la zone C3-442

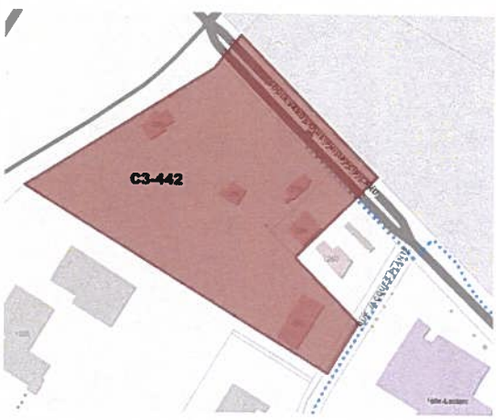
4. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au **greffe@repentigny.ca**.

6. Le projet de règlement numéro 438-58 comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7. Le projet de règlement vise les zones délimitées approximativement de la manière suivante :

   La zone C3-442 est située :



Donné à Repentigny, ce 16e jour du mois de novembre 2026.

Le greffier,

Me Marc Giard, OMA